

26 janvier 2010

10.113
ad 09.038

Postulat Sylvie Fassbind-Ducommun

Justiciables à préserver

Dans le cadre de la réorganisation judiciaire de notre canton, la localisation d'un tribunal d'instance sur un seul site présente sans doute quelques avantages mais elle suscite quelques craintes, bien réelles, quant à la perte d'un lien de proximité entre le justiciable et la justice au sens large.

Nous pensons surtout au domaine de la protection de la jeunesse et de la gestion des affaires tutélaires. Les autorités tutélaires, pénale et civile, et le service des mineurs et des tutelles (SMT) jouent un rôle considérable en la matière permettant à quiconque d'être conseillé, renseigné, rassuré, en se rendant sur place. Le service précité a mis en place depuis plusieurs années une permanence pour répondre aux besoins et aux questions de la population. Les six autorités tutélaires font également office de "permanence". Ces contacts permettent souvent d'éviter des procédures lourdes et néfastes pour le justiciable et désamorcent souvent des situations conflictuelles importantes.

Dans la mesure où les tribunaux de district disparaissent, il serait opportun de mettre en place, dans les vallées surtout, une antenne du service des mineurs et des tutelles pour que le justiciable puisse continuer à bénéficier d'un soutien fort utile et qui a fait ses preuves. La libération de locaux des tribunaux de district faciliterait son installation.

Le groupe socialiste demande dès lors au Conseil d'Etat de déterminer les besoins de la population de continuer à bénéficier d'un soutien tel qu'il est offert actuellement par le SMT et les autorités tutélaires, d'étudier les mesures propices à mettre ainsi en oeuvre, en ouvrant par exemple une antenne SMT dans les vallées, d'évaluer le personnel nécessaire en nombre de places de travail et en coût.